



PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE

CEN SAVOIE

5^{ème} séminaire des animateurs RAMSAR en France, mercredi 13 novembre 2013





Le territoire du 2ème contrat de bassin versant (2011-2017)

■ Bassin versant du lac du Bourget :

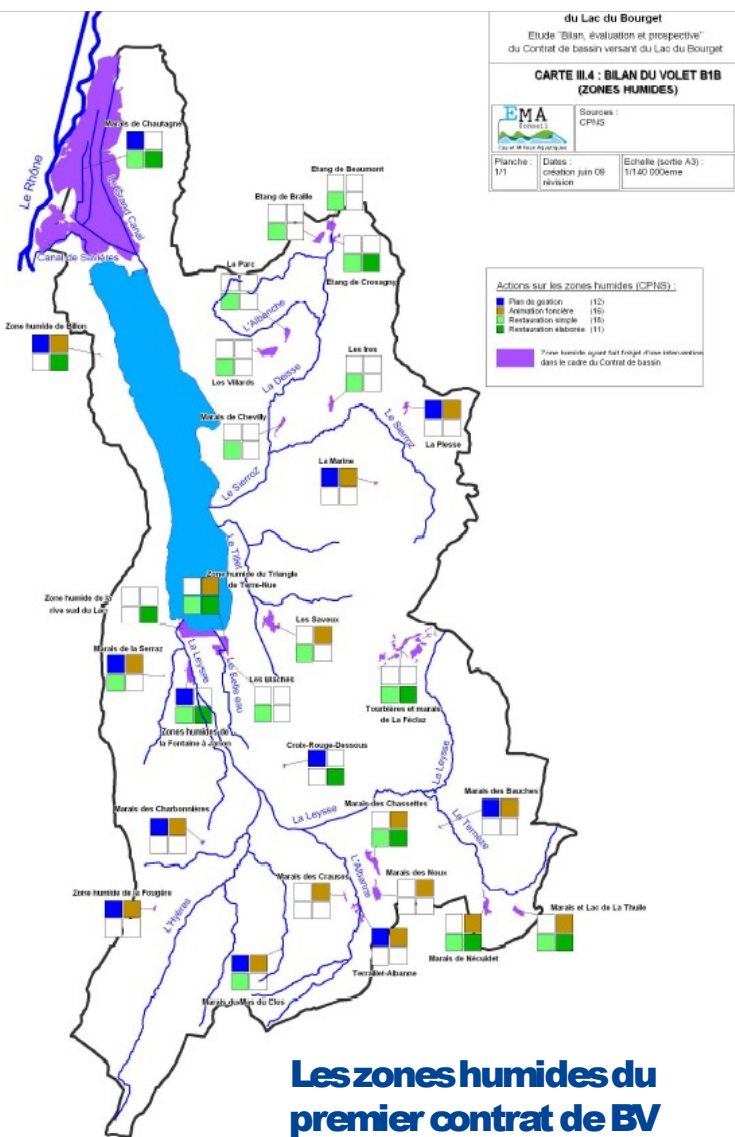
- ▶ 588 km²
- ▶ 65 communes
- ▶ 210 000 habitants.

■ 307 zones humides / 3.300 ha (dont 1.700 ha en Chautagne)

■ Chambéry métropole :

- ▶ 24 communes
- ▶ 125 968 habitants
- ▶ 115 zones humides / 560 ha





A l'échelle du bassin versant

■ 1er contrat de bassin versant

- ▶ le Cen Savoie, acteur unique de la gestion des zones humides
- ▶ Une action centrée sur les zones humides patrimoniales

■ 2nd contrat de bassin versant : volonté d'associer les collectivités

- ▶ Vers une maîtrise d'ouvrage intercommunale de la gestion des ZH, gage de leur intégration dans l'aménagement du territoire
- ▶ Programme de mesures du SDAGE : « mise en place d'un programme de gestion pluriannuel des zones humides ».

A l'échelle de Chambéry métropole

■ Des zones humides en sursis

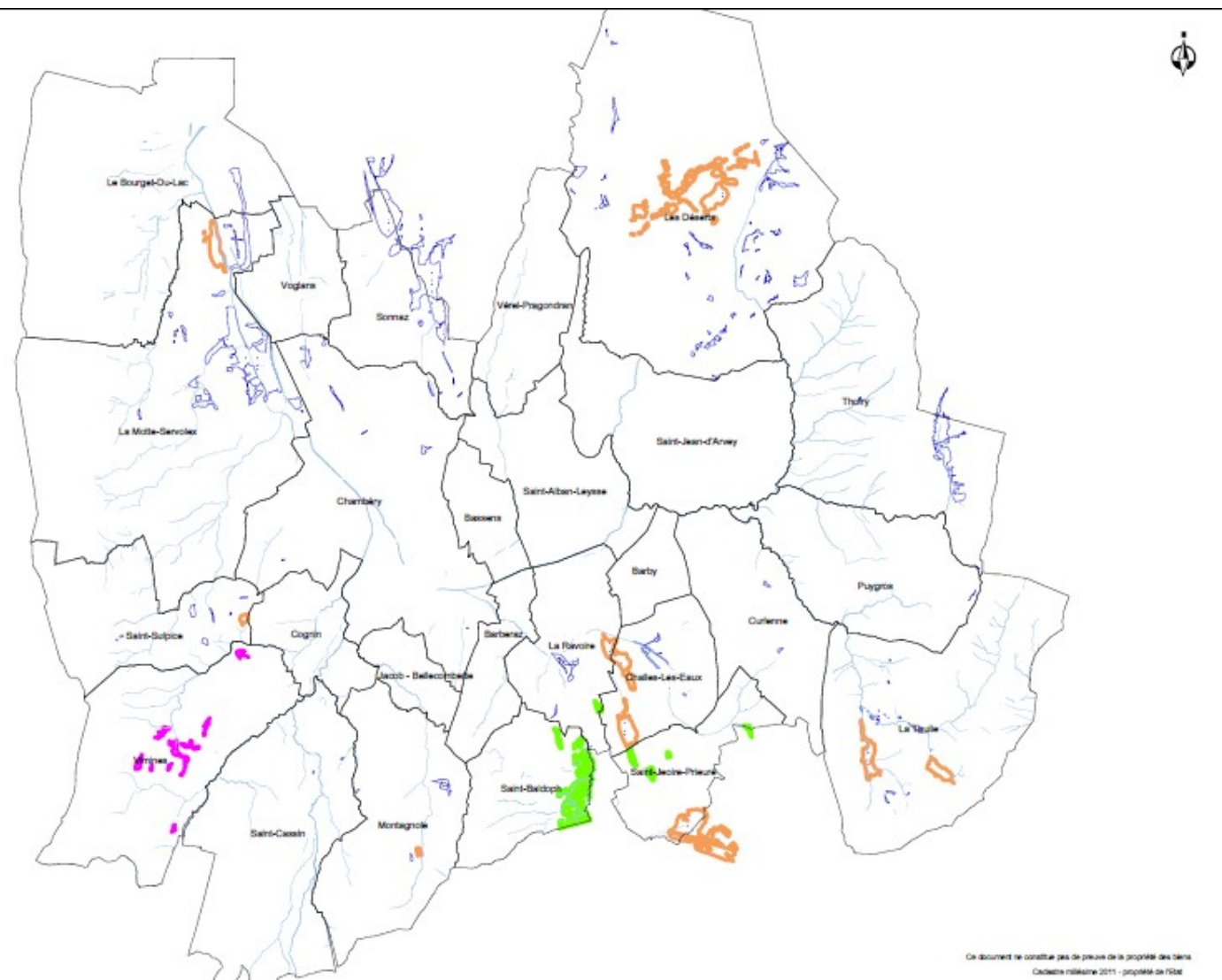
- ▶ 50% détruites depuis 1950 malgré d'importants services rendus
- ▶ Reste 560 ha sur Chambéry métropole
- ▶ 10% gérées par Cen Savoie
- ▶ Quid des 90% restants ?

■ Des zones humides perçues comme une contrainte

- ▶ Mauvaise connaissance et compréhension du cadre réglementaire (délimitation, dossiers loi sur l'eau, compensation)
- ▶ Des zones humides situées en majorité dans les secteurs de plaine à forte valeur foncière
- ▶ Devoir de pédagogie / communication (accent longtemps mis sur le seul angle patrimonial)
- ▶ Un projet de ZAC en interaction avec 1 zone humide : blocage du dossier, cristallise les tensions aggro / associations

Les zones humides de Chambéry métropole

- **113 zones humides (560 ha) réparties sur 15 communes**
- **9 ZH (65 ha) en gestion Cen Savoie, 10 au contrat de corridor et 13 à Vimines avec notices de gestion**
- **10 ha de zones humides en interaction avec des projets d'aménagement :**
 - ▶ 5,7 ha projets développement éco
 - ▶ 4,85 ha projets habitat - zonage PLU constructible



Objectifs

- 1/ Restaurer les zones humides dégradées
- 2/ Enrayer l'érosion des zones humides
- 3/ Maîtriser l'impact de l'aménagement du territoire sur les zones humides
- 4/ Trouver des zones humides sur lesquelles réaliser des travaux au titre de mesures compensatoires

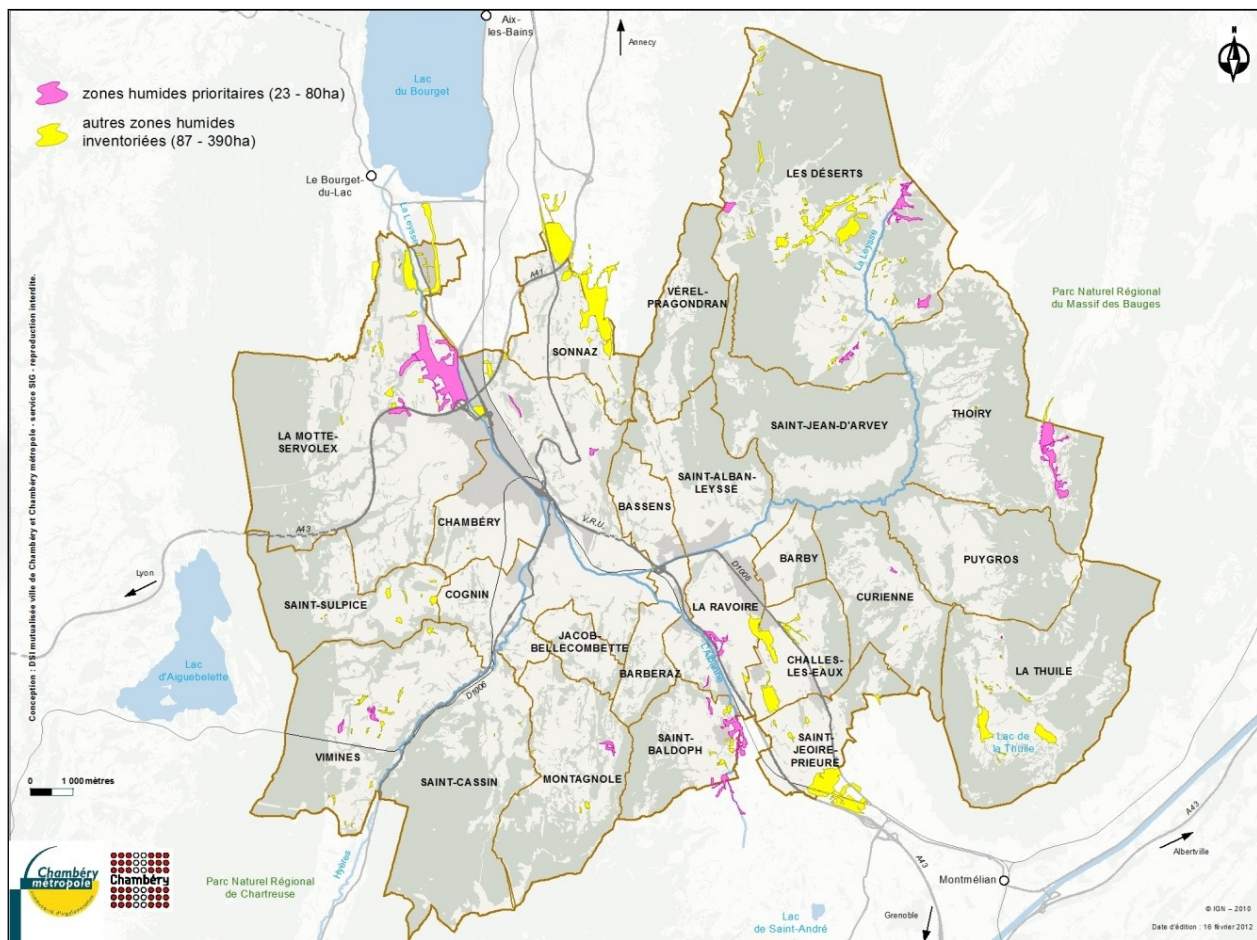


Principes

- Engager la communauté d'agglomération vers une gestion globale et intégrée des zones humides
- Conduire conjointement action « volontariste » et action « compensatoire »
- Contractualisation volontaire
- Engageant les Communautés d'agglomération et les communes
- Engageant l'Etat, le Cen Savoie et l'Agence de l'eau, la Région et le Département
- Formalisée par un accord-cadre et des conventions communales
- 6 ans de réalisation

1/ Pour la restauration et l'entretien des zones humides

- 30 ZH / 85 ha prioritaires concernés par cet objectif sur Chambéry métropole (10 communes)
- Difficulté d'intervention liée au statut foncier : près de 80% des parcelles en propriété privée.



1/ Pour la restauration et l'entretien des zones humides

■ Les outils fonciers et agricoles

- Animation foncière et d'usage (SAFER)
- Déclaration d'intérêt général (DIG)
- ENS
- Bail rural à clauses environnementales, conventions d'usage, MAE

■ Les actions de restauration et entretien

- notices de gestion
- travaux de restauration (végétation + hydraulique)
- mesures d'entretien

■ Répartition

- 10 ha au titre de mesures compensatoires
- 75 ha de manière volontariste.



2/ Pour enrayer l'érosion des ZH (non dégradation)

- 19 ZH d'intérêt remarquable (ZHIR) : s'engager à ne pas les détruire / dégrader
- 96 autres ZH : s'engager à limiter leur destruction
- Quid de la distinction ZHIR/ autres ZH ? Caractérisation
- Moyen d'action sur les ZHIR

- liste des ZHIR annexée à l'accord-cadre (404 ha sur 9 communes)

- État : politique d'opposition à déclaration validée en CODERST

- Moyen d'action sur les autres ZH

- 3 mesures régaliennes : évitement, réduction d'impact et compensation (100% + 100%)

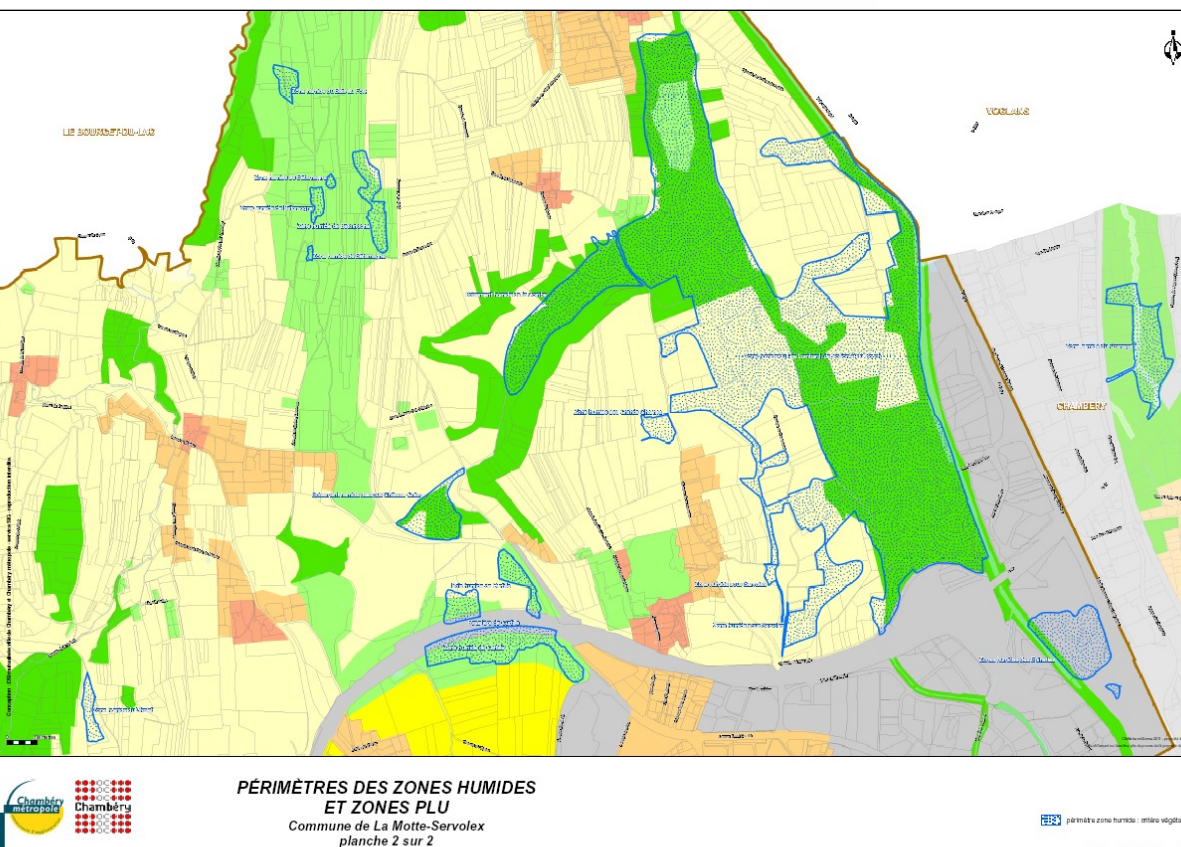
	Nom ZH	Commune	N° inventaire	Superficie	TOTAL points
1	Marais des Noux	Challes-les-Eaux	73CPNS0112	17,24	15
2	Tourbières et marais de La Féclaz	Les Déserts	73CPNS0144	56,26	15
3	Col de Plainpalais	Les Déserts	73CPNS0146	1,8	12
4	Marais des Chassettes	Challes-les-Eaux / La Ravoire	73CPNS0113	22	12
5	Le Tillet-Marais Vuillerme**	Sonnaz / Mery / Drumettaz-Clarafond / Le Viviers-du-Lac	73CPNS0100	123,43	12
6	Col des Prés	Thoiry	73CPNS0133	29,8	12
7	Marais et Lac de La Thuile	La Thuile	73CPNS0124	11,18	12
8	Marais de Bondeloge	Saint-Jeoire-Prieuré / Chignin		22,5	12
9	Zone humide du Pré Lombard, de Sollion et du Bouch	La Motte Servolex	73CPNS1058	87,09	11
10	Marais de Nécuidet	La Thuile	73CPNS0122	16,16	11
11	Les Feuillères (Les Chapis)	Les Déserts	73CPNS0156	10,59	11
12	Terraillet-Albanne + ZH de Corna	Saint-Baldoph	73CPNS1005 / 73CPNS1003	45,83	11
13	Zones humides de la Fontaine à Janon	La Motte Servolex	73CPNS1062	18,38	11
14	Boisement humide de la Combe	La Motte Servolex	73CPNS1145	6,57	10
15	Bois-Plan	Saint-Jeoire-Prieuré	73CPNS0116	2,44	10

2/ Pour enrayer l'érosion des ZH (non dégradation)

Critères	Superficie		Réseau de ZH	Valeur patrimoniale	Corridor biologique	Rôle hydrologique
Nombre de points attribués	0 à 2		0 ou 1	1 à 4	0 ou 1	0 ou 1
Moyen d'évaluation	0 point si ZH < 1ha 1 point si 1ha ≤ ZH < 5ha 2 points si ZH ≥ 5ha		Appartenance à un réseau de ZH interconnectées	Habitats et espèces faunistiques et floristiques présents	Zone de passage préférentielle pour la faune	Exutoire de la ZH sous forme d'écoulements de surface
Services associés	Fonctionnalité globale de la ZH fonction de sa superficie (volume d'eau stocké, réservoir de biodiversité, capacité d'épuration des eaux...)		Circulation hydraulique, services cumulés et complémentaires	Rôle pour la reproduction, l'alimentation, le repos des espèces faunistiques, richesse et rareté des espèces végétales et animales	Rôle pour le passage entre réservoirs de biodiversité (de par la position stratégique entre milieux terrestres et aquatiques)	Rôle de la ZH en termes d'alimentation en eau / écoulements superficiels
Critères	Source cours eau	Proximité cours eau	Connexion cours eau	Sol tourbeux	Activité agricole compatible	Activité sociale
Nombre de points attribués	0 ou 1	0 ou 1	0 ou 1	0 ou 1	0 ou 1	0 ou 1
Moyen d'évaluation	ZH à l'origine d'un cours d'eau (y compris ruisseau)	Zh traversée ou à proximité immédiate d'un cours d'eau	Incision ou non du lit mineur du cours d'eau traversant ou proche de la ZH	Caractéristiques du sol de la ZH	Présence d'une activité agricole compatible avec le maintien du caractère humide (fauche, pâturage)	Activité pédagogique sur la ZH, sentiers de randonnée, loisirs compatibles avec le caractère humide
Services associés	Ressource en eau stratégique "fournie" par la ZH	Ecrêtement des crues, soutien d'étiage, épuration des eaux		Épuration des eaux, stockage de CO2	Valorisation socio-économique	Valorisation sociale, support de sensibilisation à l'environnement, amélioration des connaissances scientifiques

3/ Pour maîtriser l'impact des aménagements sur les ZH (préservation)

- S'engager à préserver les ZH dans les documents d'urbanisme :



- Révision ou modification
- Les zones humides en **U / AU** à classer en **Nph, Nou** ou **A**
- Objectifs
 - ▶ protéger 100% des ZHIR
 - ▶ protéger 95% des autres ZH

4/ Pour trouver des compensations aux projets d'urbanisme

■ Faciliter la recherche des mesures compensatoires (MC)

- ▶ Passer de l'échelle communale à l'échelle intercommunale
- ▶ Assistance du comité technique du PAFZH en amont du projet
- ▶ Assistance de 2 bureaux d'études (délimitation des zones humides et définition de la MC)

■ L'action volontariste sert de réservoir à l'action compensatoire

- ▶ Limiter la spéculation foncière
- ▶ Davantage de marge de manœuvre

■ Chambéry métropole met en œuvre l'action compensatoire (MC) et l'action volontariste

- ▶ Les pétitionnaires payent leur MC à Chambéry métropole sur la base d'un coût forfaitaire
- ▶ Meilleure garantie de mise en œuvre des MC
- ▶ Action volontariste et action compensatoire regroupées dans un « marché » unique

- **Ces actions se font sur les 30 ZH prioritaires qui représentent un potentiel de travaux de 85 ha**
- **Equilibre entre les actions**: engagement d'un ratio de 7 pour 1
- **Les actions volontaristes:**
 - ▶ Opérations prévues au PAFZH
 - ▶ Financement à 80% par Agence de l'Eau, Région et CG 73
- **Les actions compensatoires:**
 - ▶ Opérations prévues au PAFZH
 - ▶ Financement à 100% par le pétitionnaire

■ **Comité technique :**

- ▶ accompagnement des pétitionnaires
- ▶ consultation et suivi des marchés
- ▶ suivi des indicateurs de réalisation

■ **Comité de pilotage :**

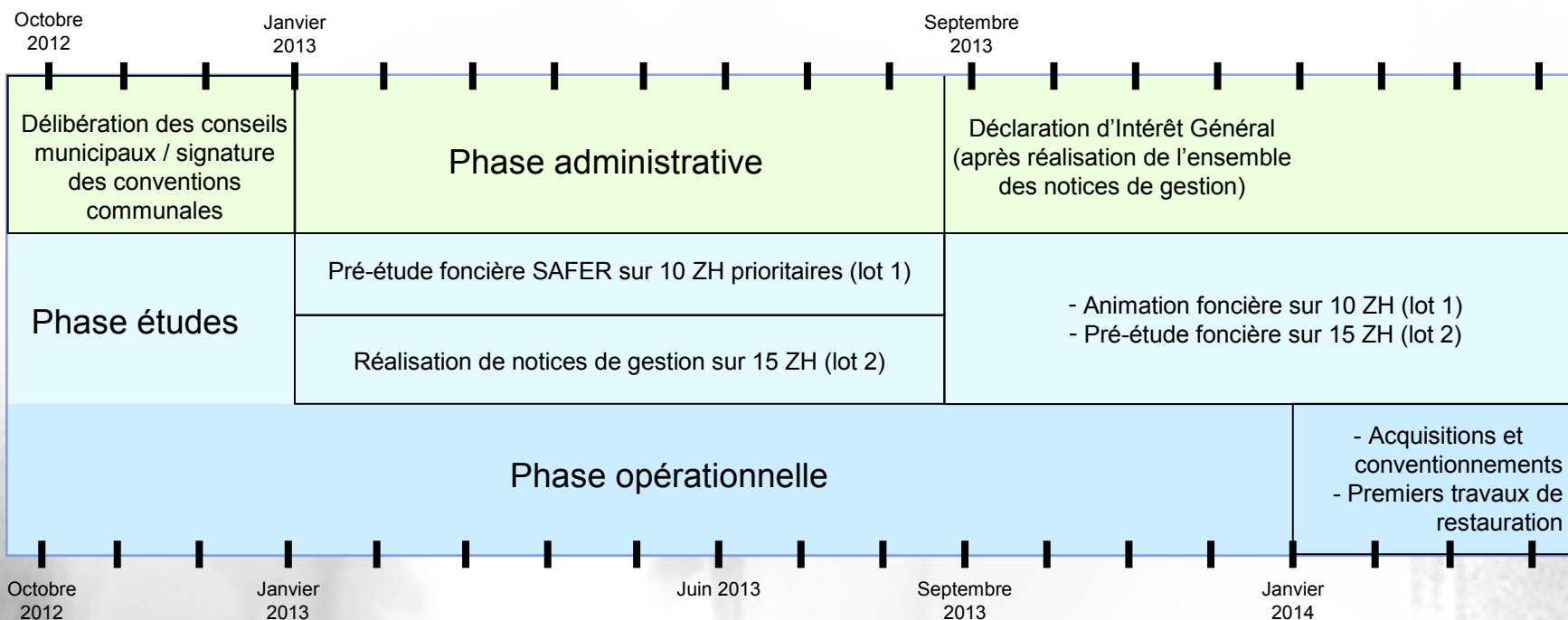
- ▶ suivi des actions menées et programmation de l'année suivante
- ▶ évaluation du PAFZH

- Potentiel de travaux sur les 30 ZH prioritaires : 85 ha
- Montant global prévisionnel: 990 000 € sur 6 ans
- Autofinancement annuel à la charge de Chambéry métropole: 33 000 €
(animation et acquisitions foncières, notices de gestion, travaux)
- La mise en œuvre des mesures compensatoires viendra diminuer cette part d'autofinancement

PLAN DE FINANCEMENT SUR 5 ANS

Nature des actions	Origine de l'intervention	Auto financement	Agence de l'eau	Région	Département
Notices de gestion	Identification des travaux à mener	20% EPCI	50%	15%	15%
Animation foncière	Conventions de gestion, acquisition				
Travaux de restauration	Politique volontariste				
	Mesures compensatoires	100% pétitionnaire			
Travaux d'entretien	Politique volontariste	20 à 70% EPCI	0 à 50 %	15%	15%
	Mesures compensatoires	100% pétitionnaire			

- Signature officielle du PAFZH de Chambéry métropole le 22 octobre 2012 en présence des 7 signataires



- Pour une protection durable, intégrée et concertée à l'échelle du territoire du bassin versant du lac du Bourget, mise en place de PAFZH sur les autres intercommunalités du CISALB : **signature de l'accord-cadre du PAFZH de la CALB au printemps 2013**
- Information des élus : journée à la découverte des zones humides de Chambéry métropole le 6 juin dernier.





Conservatoire
d'espaces naturels
Savoie



MERCI DE VOTRE

ATTENTION
CEN SAVOIE

Le Prieuré – B.P. 51
73 372 LE BOURGET-DU-LAC Cedex
Tél. 04 79 25 20 32

www.cen-savoie.org

